

## Raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au réseau public de distribution BT géré par la RCEEM

### • Résumé / Avertissement

Ce document indique les différentes fiches techniques à remplir par un demandeur dans le cadre d'une demande de raccordement d'une installation photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au réseau public de distribution BT géré par RCEEM.

Les pièces à fournir dès cette étape sont, outre les présentes fiches de collecte :

1. Déclarer le lieu, département et région ou collectivité territoriale de l'installation ;
2. Attester la nature de l'installation :
  - Attestation précisant que l'installation respecte les critères d'intégration au bâti, simplifiée au bâti ; autre installation ;
  - Usage principal du bâtiment d'implantation lorsque l'installation respecte les critères d'intégration au bâti ;
  - Attestation que l'installateur possède bien la qualification professionnelle correspondant au type d'installation et les caractéristiques précises des systèmes incluant le boîtier de jonction et la connectique, avec le nom de la marque, la référence et le nom du fabricant. Le producteur et l'installateur doivent tous les deux signer cette attestation.
3. Déclarer la nature de l'exploitation : vente en surplus ou vente en totalité ;
4. Déclarer la puissance crête totale installée pour les générateurs photovoltaïques telle que définie par les normes NF EN 61215 et NF EN 61646 ou puissance électrique maximale installée dans les autres cas. La puissance crête totale installée ne peut être inférieure à la puissance installée telle que définie à l'article 1er du décret n° 2000-877 du 7 septembre 2000 susvisé ;
5. Attester la tension de livraison ;
6. Déclarer le type de technologie utilisée parmi la liste suivante pour les projets dont la demande de raccordement au réseau est envoyée après le 1er juillet 2011 : silicium poly-cristallin ; silicium mono-cristallin ; silicium amorphe ; couche mince à base de tellure de cadmium ; couche mince à base de cuivre, d'indium, sélénium ; couche mince à base de composés organiques ; autre.
7. Déclarer l'ensemble des autres installations raccordées ou en projet sur le même bâtiment ou la même parcelle cadastrale d'intégration au bâti et mentionner la puissance crête Q
8. Joindre l'attestation d'assurance de la responsabilité civile,
9. Joindre la copie du mandat le cas échéant.
10. Joindre une certification ou une qualification professionnelle de l'installateur (qualification 5911, SP1, SP2)
11. Joindre une copie du permis de construire ou du récépissé de déclaration préalable,
12. Joindre l'attestation de conformité du consuel
13. Joindre les documents d'attestation de conformités aux normes des produits à installer qui seront transmis à la RCEEM afin d'obtenir l'accord et une offre d'exploitation.
14. Joindre le schéma de l'installation, et éventuellement un schéma unifilaire des installations, avec précisions d'accès,
15. Joindre un ou plusieurs certificat(s) de conformité CEI ou NF EN (respect des émissions harmoniques),
16. Joindre un (plusieurs) certificat(s) de conformité DIN VDE 0126 (ou DIN VDE 0126 1.1).
17. Si la puissance est supérieure à 9Kw crête, fournir une attestation bancaire de financement du projet.
18. Des photographies de l'installation, intérieure et extérieure.
19. Titre de propriété

Par ailleurs, RCEEM rappelle l'existence du catalogue des prestations que vous pouvez télécharger sur le site Internet [www.rceem.com](http://www.rceem.com). Un référentiel technique expose les dispositions réglementaires et les règles techniques complémentaires que la RCEEM applique à l'ensemble des utilisateurs pour assurer l'accès au Réseau Public de Distribution. Le catalogue des prestations décrit et tarifie les prestations qui ne sont pas couvertes par le tarif d'accès.

## FICHE 1 : DONNEES GENERALES DU PROJET

### A : intervenants du projet

Le Demandeur du raccordement			
<input type="checkbox"/> Fournir une copie du permis de construire ou le récépissé de la déclaration préalable <sup>1</sup>			
Nom (pour un particulier) :			
Raison Sociale :			
N° de SIRET :			
N° et nom de la voie			
Code postal - Commune			
Téléphone		Mobile	
Télécopie		Mél.	
Interlocuteur (Nom, Prénom)			

### B : Le demandeur du raccordement a-t-il habilité un tiers ?

Non       Oui

Si oui, merci de renseigner les éléments suivants :

En tant que mandataire du propriétaire de l'installation désignée ci-après (joindre la copie du mandat signé des 2 parties)

Référence du document<sup>2</sup> joint : N° \_\_\_\_\_

**Une copie du mandat ou de l'autorisation doit être jointe à ce formulaire de demande de raccordement.**

<sup>1</sup> Si le permis de construire ou la déclaration préalable font l'objet d'une opposition dans les délais légaux, il est nécessaire de prévenir la RCEEM

<sup>2</sup> Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier

### 1 : Certification

**Date Nom - Prénom du Demandeur :**

**Signature :**

**2 : Propriétaire de l'installation, au nom de celui qui sera établi sur le contrat (si différent du Demandeur)**

Nom - Prénom			
Ou la raison Sociale			
N° et nom de la voie			
Code postal - Commune			
Téléphone		Mobile	
Télécopie		E-Mail.	

**C : Site de production**

Nom <sup>3</sup>			
SIRET (facultatif)			
Adresse			
Code Postal - Ville			
L'installation se trouve-t-elle sur une :	<input type="checkbox"/> habitation principale à usage d'habitation ou <input type="checkbox"/> dépendance séparée de l'habitation principale ou <input type="checkbox"/> habitation secondaire ou <input type="checkbox"/> habitation à usage d'éducation ou de santé ou <input type="checkbox"/> autre type de bâtiment.		
Indiquer le Responsable d'Equilibre s'il est déjà connu			

<sup>3</sup> Nom du site ou à défaut, nom du demandeur

Référence du contrat actuel de soutirage (de consommation) permettant l'accès au réseau de l'installation de production projetée <sup>4</sup>	N° de contrat : _____ Puissance souscrite : _____ kVa
	Nom du titulaire : _____
Commune	A défaut, cocher ..... <input type="checkbox"/> site actuellement non raccordé au réseau
Code postal	

<sup>4</sup> A défaut de référence contractuelle, il s'agit de la référence client indiquée sur vos factures d'électricité pour cette installation

Paraphe du demandeur :

## **D : Choix du projet**

- En vue de l'injection totale de la production.
- En vue de l'injection de l'excédent de la production (surplus, déduction faite de la consommation).
- Comportant les deux options : Injection de l'excédent ou injection de la totalité.

Ou  Je souhaite que l'électricité produite soit entièrement consommée sur le site et l'installation de comptage supplémentaire est inutile<sup>5</sup>

<sup>5</sup> Il n'y a pas d'offre de raccordement dans ce cas et seule une convention d'exploitation organisera les modalités d'exploitation avec le Réseau Public de Distribution.

### **1 : Choix de l'intégration au bâti :**

- Intégration au bâti (tuiles remplacées par les panneaux qui font l'étanchéité);
- Intégration simplifiée (tuiles remplacées par une support d'étanchéité) ;
- Superposé (au-dessus des tuiles)

### **2 : Planification**

Date envisagée de mise en service (Cette date est fournie à titre indicatif) : \_\_\_\_\_

### **3 : Projets précédents et en cours :**

Autre production installée sur la parcelle ?  non  oui, si oui indiquer ci-dessous l'ensemble des panneaux et des onduleurs.

### **4 : observation**

Paraphe du demandeur :

## FICHE 2 : CARACTERISTIQUE DU SITE

### A : Puissance de production

#### 1 : Puissance injectée

Puissance de production maximale nette livrée au réseau public correspond à la puissance de raccordement en injection <sup>6</sup>	<input type="checkbox"/> Cas général : La puissance en kVA <sup>7</sup> prise en compte pour le raccordement sera le minimum entre : - la puissance des panneaux photovoltaïques formulée en W crête (tableau ci dessous) - et la somme des puissances nominales des onduleurs en W (page suivante) <input type="checkbox"/> Autre cas : En cas de puissance de production maximale nette livrée au réseau différente du cas général, indiquer la puissance qui sera injectée : _____kVA <sup>7</sup> - Raisons : _____ _____
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<sup>6</sup> Cette puissance est déterminée par le demandeur à partir de la puissance nominale de fonctionnement des ouvrages de production installés.

<sup>7</sup> kVA=kWcr injection à cos (phi)=1.

#### 2 : Description des panneaux

Description des panneaux photovoltaïques à installer	- Surface prévue : _____m2 - Puissance : _____kVa crête par panneau - Nombre de panneaux : _____ <input type="checkbox"/> norme NF EN 61215 <input type="checkbox"/> NF EN 61646 - Type technologie : <input type="checkbox"/> poly cristallin ou <input type="checkbox"/> mono cristallin
Type de raccordement au Réseau Public de Distribution souhaité	<input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé
Information sur la position et l'accessibilité des onduleurs (exemple : dans pigeonnier, accès par fenêtre avec échelle...)	
Bilan carbone du panneau	matériaux de construction : <input type="checkbox"/> poly-cristallin, <input type="checkbox"/> non poly-cristallin, <input type="checkbox"/> silicium amorphe, <input type="checkbox"/> couche mince à base de tellure de cadmium <input type="checkbox"/> cuivre <input type="checkbox"/> indium <input type="checkbox"/> sélénium <input type="checkbox"/> composés organiques, <input type="checkbox"/> autres...
Schéma de l'installation de production (valable uniquement pour les installations disposant de batteries ou de plusieurs onduleurs)	Joindre un schéma unifilaire. Indiquer sur le schéma l'ensemble des unités de production, l'organe de couplage de chaque unité de production, l'organe de découplage du site, le raccordement des auxiliaires et les connexions éventuelles aux installations de consommation.  Référence du document : _____

Paraphe du demandeur :

**3 : Description de chaque onduleurs :**

Onduleur 1	Onduleur 2	Onduleur 3	Onduleur 4
Marque :	Marque :	Marque :	Marque :
Type :	Type :	Type :	Type :
Puissance nominale :	Puissance nominale :	Puissance nominale :	Puissance nominale :
<input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé	<input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé	<input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé	<input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé
Nombre =	Nombre =	Nombre =	Nombre =
W* =	W* =	W* =	W* =

**\*au-delà de 9 kVa crête fournir une attestation bancaire de financement.**

**4 : Harmoniques chaque onduleurs :**

Onduleur 1	Onduleur 2	Onduleur 3	Onduleur 4
Joindre un certificat <sup>9</sup> de la conformité à la CEI ou à la NF EN (un certificat suffit par type) fourni par le constructeur : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ CEI NF EN 61000-3-2 pour les appareils ayant un courant appelé inférieur ou égal à 16 A par phase</li> <li>■ CEI 61000-3-4 pour les appareils ayant un courant assigné supérieur à 16A par phase</li> <li>■ NF EN 61000-3-12 pour les appareils ayant un courant appelé supérieur à 16 A et inférieur ou égal à 75 A par phase</li> </ul>			
Référence du document <sup>2</sup> : _____	Référence du document <sup>2</sup> : _____	Référence du document <sup>2</sup> : _____	Référence du document <sup>2</sup> : _____
<b><u>Protection de découplage interne à l'onduleur (cocher ci-dessous oui ou non)</u></b>			
La protection de découplage est obligatoire en application de l'article 7 de l'arrêté du 23 avril 2008. Elle peut : <ul style="list-style-type: none"> <li>• être intégrée à l'onduleur si celui ci est conforme à la norme DIN VDE 0126 (avec dans ce cas une puissance inférieure ou égale à 4,6 kVA et un raccordement monophasé) ou DIN VDE 0126 1.1 (cocher la ou les case(s) « oui » suivant le type) ;</li> <li>• ou en être indépendante, dans ce cas elle sera de type B.1 (cocher la case « non » suivant le type)</li> </ul>			
Oui <input type="checkbox"/> Joindre la preuve <sup>9</sup> de conformité DIN VDE 0126 ou DIN VDE 0126 1.1 Référence du document <sup>2</sup> : _____	Oui <input type="checkbox"/> Joindre la preuve <sup>9</sup> de conformité DIN VDE 0126 ou DIN VDE 0126 1.1 Référence du document <sup>2</sup> : _____	Oui <input type="checkbox"/> Joindre la preuve <sup>9</sup> de conformité DIN VDE 0126 ou DIN VDE 0126 1.1 Référence du document <sup>2</sup> : _____	Oui <input type="checkbox"/> Joindre la preuve <sup>9</sup> de conformité DIN VDE 0126 ou DIN VDE 0126 1.1 Référence du document <sup>2</sup> : _____
<input type="checkbox"/> Non      Référence (marque/modèle) de la protection B1 retenue : _____			

<sup>9</sup> La preuve de conformité devra être fournie au Distributeur au moyen du certificat de conformité du constructeur concernant chacun des appareils mis en œuvre, rédigé suivant la trame au format de la norme NF EN ISO/CEI 17050-1

**5 : Stockage énergie :**

- Existence d'un stockage d'énergie :         Oui     Non

Si oui, détail du dispositif de stockage de l'énergie par batteries :

- Capacité totale de stockage : \_\_\_\_\_ kW/h                      Nombre de batteries : \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_ , à \_\_\_\_\_

Signature et cachet :

Paraphe du demandeur :